

Mise en ligne sur le site de la communauté de communes le 19.11.2025



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 novembre 2025

Membres

Date de Convocation : le 29/10/2025

en exercice : 37

Présents : 29

Le mercredi cinq novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 29

Pour : 28

Contre : 1 (T. CHAMPEL)

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Anny BARGON, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL.

Absents (9) : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFARRE, Magali MOULIN.

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER

DE_2025_089 Attribution du marché de fourniture de deux porteurs PL de type Ampliroll de 26 tonnes y compris équipement bras et grue hydraulique.

La Communauté de Communes Montagne d’Ardèche assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La collecte des déchets fonctionne en régie et emploie 6 personnes et couvre 23 communes concernées sur le territoire.

Ces communes seront équipées de points d’apport volontaire en colonnes aériennes ou en semi-enterrées. Leur nombre s’échelonnera entre 139 et 152 Points d’Apport Volontaire.

Pour permettre la collecte, il convient de se doter des deux Porteurs PL de 26 Tonnes, en remplacement des camions actuels vieillissants que nous possédons et de les équiper des accessoires nécessaires à ce nouveau type de collecte et aux caractéristiques des conteneurs.

Vu la consultation lancée par la Communauté de Communes Montagne d’Ardèche en application de l’article L2123-1 du Code de la Commande Publique en vue de l’adjudication d’un marché de fournitures de DEUX PORTEURS PL DE TYPE AMPLIROLL 26 TONNES, Y COMPRIS EQUIPEMENT BRAS ET GRUE HYDRAULIQUE,

Vu l’appel public à concurrence publié le 11/07/2025 dans l’édition du Dauphiné Libéré et sur la plateforme achatpublic.com, avec date de remise des offres fixée au 11/08/2025 à 12 h,

Vu la réception des offres et des demandes de précisions relatives à celles-ci, consignées sur le site achatpublic.com et concernant les entreprises suivantes :

- MARTENAT SUD AUVERGNE (43700 SAINT-GERMAIN LAPRADE) pour un montant de 574 650 € HT,
- VVO (84300 CAVAILLON), pour un montant de 601 000 € HT,
- STVI (43700 BRIVES CHARENSAC) pour un montant de 683 000 € HT,

Vu le rappel des critères de jugement des offres défini comme suit :

- Valeur Prix (50% de la note).
- Valeur technique (30% de la note).
- Délai de livraison (20% de la note).

Vu l’analyse des offres reçues et présentée par les Services de la Communauté de Communes, en Commission d’Appel d’Offres en date du 11 Septembre 2025 et rappelée ci-dessous :

Entreprise	Critère Prix			Critère valeur technique		Délai livraison		TOTAL	
	Montant offre de base € HT	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note
MARTENAT SUD AUVERGNE	574 650€	1	50	2	22	1	18	1	90
VVO	601 000€	2	48	3	21	2	19	2	88
STVI	683 000€	3	42	1	26	3	18	3	86

Vu l'avis de la Commission d'analyse des offres réunie en date du 11 Septembre 2025, classant comme offre économiquement la plus avantageuse, la proposition de l'entreprise MARTENAT SUD AUVERGNE, basée à SAINT-GERMAIN LAPRADE (43700) pour un montant de 574 650 € HT, selon Bordereaux des Prix Unitaires et Acte d'Engagements fournis et sous réserve des opérations de mise au point du marché.

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget Ordures Ménagères.

DELIBERE :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 28 voix Pour et 01 voix Contre (Thierry Champel) :

- De valider l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, en date du 11 Septembre 2025, et d'attribuer à l'entreprise MARTENAT SUD AUVERGNE, le marché de fournitures de deux porteurs PL de 26 Tonnes et de ses accessoires, pour un montant de 574 650 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise SULO ainsi que toutes pièces afférentes au dossier, une fois réalisées les opérations de mise au point, sous réserve des financements nécessaires.

Fait à Coucouron, le 07/11/2025

Le Président
Jacques GENEST



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 007-200072007-20251105-DE_2025_089-DE

